

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle de l'aviateur



- La Croatie et l'Union européenne
- La République
- England, Great Britain, United Kingdom...

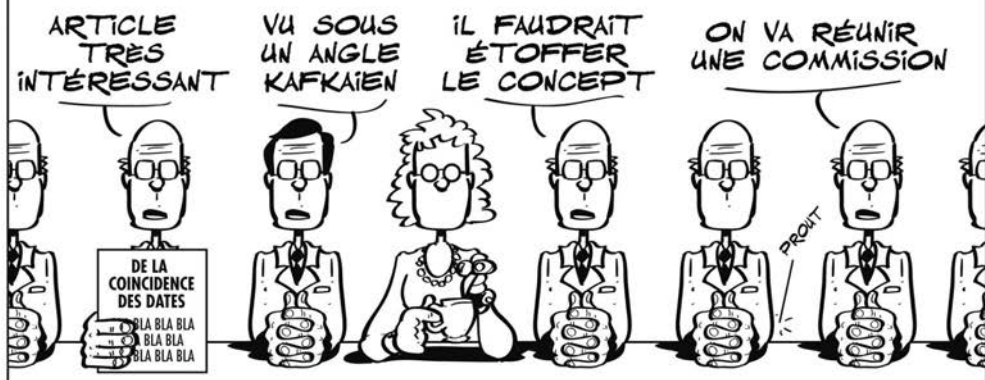


Enseignement militaire supérieur Air

1 RÉDACTION



2 VALIDATION DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES



3 LECTURE



Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)

Directeur de la publication :
Col Bernard Dartaguiette

Rédacteur en chef :
Cdt Jérôme Leroy

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Safya Chodkiewicz

Rédacteurs du CESA :
Adc Jean-Paul Talimi
Sgc Fanny Boyer

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Clc Zita Martins Nunes
Avt Antoine-David Da Silva
Manteigas

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Clc Dany Bachelet

Correspondance :
CEMS Air
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie moderne de l'Est

Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales – Géopolitique

La Croatie et l'UE..... 2

Économie

Les théories..... 4

Stratégie

Sun Zi 6

Philosophie

Qu'est-ce que la philosophie ? 8

Espace

Espace : savoir pour agir 10

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

Les processus d'institutionnalisation des forces
aériennes : de la *Royal Air Force* à l'*US Air Force* 12

Droit et institutions

L'ordre juridictionnel administratif 14

Sciences

L'invention de la roue 16

Histoire

La prise de Troie : entre mythe et réalité..... 18

Pensée politique

La République 20

Éthique

Qu'est-ce que la morale ? 22

La bibliothèque essentielle

L'*Illiade* d'Homère..... 24

Arts

Praxitèle : le sculpteur de l'âme 26

English corner

England, Great Britain, United Kingdom...
What's the difference? 28

La Croatie et l'UE

Le 1^{er} juillet 2013, la Croatie est devenue le 28^e État membre de l'Union européenne (UE). Près de 22 ans après leur indépendance, les Croates espèrent tourner définitivement la triste page des guerres balkaniques et s'amarrer enfin à l'Europe de l'Ouest. L'opinion reste pourtant divisée sur les bienfaits de cette intégration européenne au moment où la crise frappe, peut-être plus durement qu'ailleurs, le pays.

I. Une histoire mouvementée

1. Une indépendance dans la souffrance

Situé à la croisée des empires historiques, le territoire croate a subi de nombreuses occupations, romaine, byzantine ou encore ottomane, retardant d'autant l'expression d'une entité nationale. Les conflits majeurs du xx^e siècle ont placé la Croatie au cœur des revendications irrédentistes au sein de l'espace « yougoslave ». La volonté de sécession a cependant été retardée par la mainmise communiste établie par Tito dès 1945. La disparition du régime autoritaire en 1990 a bouleversé la donne politique. La proclamation d'indépendance de la Croatie, le 25 juin 1991, a provoqué alors une instabilité inaugurée par la guerre. L'embrasement a entraîné un transfert inédit de populations au sein des Balkans. Des centaines de milliers de Croates ont été chassés de Serbie et de Bosnie mais aussi de Krajina et des Slavonies passées aux mains des miliciens serbes. Ces dernières régions croates n'ont été libérées qu'en 1998.

2. Des atouts et des difficultés

Les déplacements de population ont affecté la population croate, qui compte plus de 4,5 millions d'habitants en 2013. De nombreux réfugiés sont retournés dans leur pays d'origine tandis que la diaspora croate, plus de 2 millions d'habitants, est surtout visible aux États-Unis, en Allemagne et en Australie. La population est catholique à près de 87 %, mais la diversité religieuse croate témoigne cependant des fractures de l'histoire : orthodoxes et musulmans y foulent le sol depuis des siècles. Les droits octroyés aux 22 minorités nationales, comme celle d'origine serbe, en matière linguistique et culturelle accentuent ce trait.

La crise de 2008 n'épargne pas un pays dont le PIB et les investissements le placent parmi les derniers membres de l'Union européenne, derrière l'Estonie ou la Slovaquie. La récession entraîne un chômage qui touche 20 % de la population. Le tourisme certes florissant ne suffit pas à rassurer les investisseurs inquiets de l'absence de réformes structurelles et d'un déficit public dépassant

les 4 % en 2013. Les exportations, notamment vers l'Italie et la Bosnie, représentent seulement 40 % du PIB de la Croatie, qui attend désormais beaucoup de l'Union européenne et des 11,5 milliards d'euros de fonds d'aide.

II. L'espoir de l'union européenne ?

1. Les réticences

L'adhésion est devenue une nécessité pour le pays mais le succès du référendum de juillet 2012 ne doit pas masquer les craintes de cette intégration. Les nationalistes y voient un abandon de souveraineté et le triomphe des multinationales.

À l'instar de l'optimisme de leur président Ivo Josipovic, nombre de Croates estiment que le pays sera plus à même d'affronter la mondialisation, et la crise en particulier, au sein de l'Union. Cette intégration devrait notamment favoriser les investissements étrangers. Pourtant des tensions sont immédiatement apparues avec le refus de la Croatie d'extrader, contrairement aux directives européennes, un homme recherché par la police allemande. L'absence d'Angela Merkel lors des cérémonies de juillet dernier a été interprétée comme une marque de réprobation à l'encontre de Zagreb. Les relations avec des pays non membres comme la Suisse ne sont pas plus faciles : l'installation de Croates s'y heurte à de nombreux obstacles.

2. L'armée croate face au défi de la crise

L'armée croate a été remaniée au début du siècle. Si plusieurs scandales entament son prestige acquis durant les années de conflit, des procès menés contre des officiers accusés de crimes de guerre divisent l'opinion. En outre, la crise conduit à une réduction du budget militaire qui empêche toute modernisation réelle d'une armée composée de moins de 20 000 soldats. La marine semble la plus touchée et le pays n'est plus en mesure de remplacer ses avions de combat *MiG-21* par des *MiG-29*. Pour autant, les autorités croates se veulent rassurantes en arguant de la protection que leur offre le bouclier de l'OTAN.

La société croate s'est interrogée sur la question du service militaire obligatoire alors même que les tensions avec la Slovénie semblent reprendre à propos de la baie de Piran, qui ouvre la porte de l'Adriatique. Cet espace maritime disputé, situé au nord de l'Istrie, n'avait pas obtenu de tracé définitif en 1991 et poussait les Slovènes à freiner l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

La Serbie et le Kosovo ont entamé le processus conduisant lentement à l'intégration européenne des Balkans et dont celle de la Croatie marque un tournant décisif.

Les théories

La découverte de l'économie requiert un regard rétrospectif sur l'évolution de la pensée économique grâce aux grands schémas théoriques qui peuvent être regroupés : écoles classiques, contestation des classiques par Karl Marx, renouvellement du courant classique par les marginalistes néo-classiques, sa contestation par Keynes au ^{xx}^e siècle.

Fin ^{xviii}^e - début ^{xix}^e siècle se succède sur plus de soixante-dix ans une lignée d'auteurs qui comporte une école anglaise avec pour principaux représentants A. Smith, Malthus, Ricardo, John Stuart Mill, ainsi qu'une école française avec Jean-Baptiste Say. Ces auteurs sont considérés comme les fondateurs de la science économique en ce sens qu'ils ont été les premiers à tenter une explication systématique et cohérente de la réalité économique. Ils cherchent avant tout à formuler des lois universelles et permanentes. Pour eux, les grandeurs économiques tendent nécessairement vers un état d'équilibre, mais cet équilibre n'est obtenu que dans le long terme.

C'est dans le contexte de l'extension de la révolution industrielle qu'apparaît K. Marx (1818-1883), philosophe, historien et économiste. Ses œuvres principales sont *Le Manifeste communiste* (1848) et *Le Capital*, dont la première partie est publiée en 1867, la fin de l'ouvrage paraissant après sa mort. Bien que K. Marx ait tenté de construire une théorie du système socialiste, le marxisme constitue principalement une critique du système capitaliste. Marx s'inscrit en continuité avec les écoles classiques dans la mesure où, comme elles, il adopte la théorie de la valeur travail (le travail est la seule source de richesse), où il mène une analyse scientifique par opposition aux auteurs socialistes idéalistes (Proudhon, Fourier...) mais il leur est aussi opposé puisqu'il croit à la disparition de l'économie de marché et du capitalisme.

Alors que se développait la critique des marxistes contre l'économie politique anglaise, une autre contestation est apparue, la « révolution marginaliste » dans les années 1870-1890. Ce courant de pensée regroupe sous le terme néo-classique un grand nombre de théoriciens (Jevons, Marshall, Walras) qui prennent pour hypothèse que, sa rationalité étant absolue, le sujet économique est capable, en toute circonstance, d'effectuer un calcul d'optimisation lui donnant accès à la meilleure solution. La coordination s'effectue par les prix du marché, le cadre institutionnel étant la concurrence

parfaite. La théorie néo-classique est généralement assimilée à la microéconomie, qui se propose d'étudier les comportements de l'individu.

Lors de la crise des années 1930, l'économie politique prend un nouveau virage, avec la publication de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, par Keynes, en 1936. Père de la macroéconomie, Keynes raisonne en termes de variables globales (PIB). Pour lui, le retour au plein emploi passe par des investissements publics, s'effectuant au prix d'importants déficits budgétaires. Les distributions de revenus qui en découlent accroissent la demande, suscitant de nouveaux flux de consommation et d'investissement.

Les politiques keynésiennes se sont révélées inadaptées, dans les années 1970, lors de la montée de l'inflation due à l'augmentation du prix du pétrole. Cette augmentation étant ratifiée par la création monétaire, l'école monétariste dirigée par Milton Friedman, qui privilégiait la monnaie dans l'explication de l'inflation, s'est trouvée confortée. Les monétaristes font de la politique monétaire l'instrument essentiel de la politique économique. Bien que les thèses monétaristes soient contestées, elles ont eu une influence certaine au niveau de la philosophie qu'elles véhiculent, qui est celle de « *moins d'État possible* » et sur les politiques monétaires des banques centrales.

Dominée longtemps par la référence à Keynes, la pensée économique contemporaine semble s'éparpiller. Les auteurs tentent de poursuivre l'analyse des grands auteurs (néokeynésiens, nouveaux néoclassiques), se spécialisant sur de grands thèmes (finance, monnaie, santé, consommation...) et s'appuyant de plus en plus sur des modèles économétriques complexes. Il ne se manifeste aucune grande synthèse de même envergure que celles menées jadis par la synthèse classique, par la synthèse marxiste et par la synthèse keynésienne. Enfin, si la science se définit par son aptitude à prévoir l'avenir, son incapacité à anticiper sur la crise actuelle a pour conséquence de provoquer de nouvelles approches montrant que notre société n'est pas complètement définie par des modélisations standard d'équilibres compétitifs. Les marchés ne sont pas tous efficaces si l'information est imparfaite : ils peuvent déboucher sur des bulles financières qui conduisent, elles-mêmes, nécessairement à un krach. Devant cette incomplétude des explications de la crise, un rapprochement tend à s'opérer avec les psychologues, les politologues et les sociologues.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France

Grégory Chigolet, docteur en économie - DRHAA
Bureau de la politique des ressources humaines

Sun Zi

Sun Zi est un général chinois, célèbre pour ses campagnes victorieuses et pour avoir écrit, vers le ^v^e siècle avant J.-C., le fameux ouvrage intitulé *L'Art de la guerre*. Des exégètes ont douté de l'existence même de Sun Zi et ont affirmé que le traité ne serait qu'une compilation de la pensée de plusieurs auteurs militaires. Il n'en reste pas moins que l'unité de style du livre est remarquable. Les treize articles qui composent ce recueil consistent en des phrases courtes qui offrent au lecteur des conseils tactiques et stratégiques simples. Le général chinois affirme que celui qui retiendra sa stratégie sera sûr de vaincre. Celui qui refusera d'y porter attention sera vaincu.

Les interprétations de Sun Zi sont très nombreuses et insistent sur des aspects différents selon l'origine des commentateurs et la période à laquelle ils écrivent. Nous soulignerons ici trois points.

Sun Zi entame ces réflexions en écrivant que « *la guerre est une affaire grave pour le pays, c'est le terrain de la vie et de la mort [...] ; il est impossible de ne pas l'étudier* ». Il soutient une approche rationnelle des conflits et affirme que les décideurs ne doivent pas céder à leurs pulsions ou à leurs instincts. Opter pour la guerre sous l'emprise du ressentiment ou de la colère est une grave erreur. Les intérêts de l'État doivent être d'abord pris en considération.

Se préparer efficacement est une des clés du succès. Il est nécessaire d'élaborer des plans qui tiennent compte de cinq facteurs fondamentaux. Ces facteurs sont la vertu (harmonie entre le peuple et les dirigeants), les conditions météorologiques, le terrain, le général (sagesse, équité, humanité, courage et sévérité du général) et la doctrine (organisation, encadrement et logistique).

Un autre point sur lequel le général chinois insiste est celui de l'importance de la ruse. Il écrit que « *tout l'art de la guerre est fondé sur la duperie* ». Il ne faut pas hésiter à recourir à la surprise et à la tromperie pour vaincre. « *C'est pourquoi celui qui est capable doit faire croire qu'il est incapable. Celui qui est prêt au combat doit faire croire qu'il ne l'est pas.* » L'ennemi ne doit pas découvrir nos intentions, le but de nos opérations. Il doit au contraire être égaré, manipulé pour que nos soldats puissent « s'en emparer » quand il est en pleine confusion.

Le but est de frapper quand les chances de victoire sont certaines. Il est indispensable de bien se connaître soi-même et de bien connaître l'ennemi pour arriver à cette fin. L'utilisation d'un réseau d'espions est encouragée

par le stratège, qui écrit que « *parmi tous ceux qui [...] font partie de l'entourage du commandant en chef, nul n'est plus proche de celui-ci que l'agent secret ; [...] de toutes les questions, aucune n'est plus confidentielle que celles qui ont trait aux opérations secrètes* ».

Finalement l'issue de la guerre tient plus à l'affrontement de deux esprits qu'au choc physique et brutal de deux armées. À ce titre, « *ce qui [...] est de la plus haute importance dans la guerre, c'est de s'attaquer à la stratégie de l'ennemi* ».

L'usage de l'intelligence permet d'économiser et de retenir sa force. Économiser la force est essentiel car la guerre coûte cher humainement et financièrement : « *Si l'armée est mobilisée trop longtemps, les ressources du pays ne suffiront pas.* » Le royaume ne doit pas être épuisé par une lutte prolongée au cours de laquelle sa puissance et ses richesses seraient sérieusement atteintes. Savoir retenir sa force compte aussi beaucoup pour profiter de la victoire. Le général précise que « *selon toutes les méthodes pour conduire une guerre, sauvegarder un pays vaut mieux que le détruire* ». Il sera alors plus aisé de séduire ses anciens adversaires et de contrôler leur territoire.

Le comble du savoir-faire pour un général n'est donc pas de « *remporter cent victoires en cent combats* ». C'est de savoir « *soumettre l'ennemi sans combattre* ». La gloire remportée sur le champ de bataille est un leurre ; c'est la défaite finale de l'adversaire qui importe.

Les thèses de Sun Zi, qui sont bien plus riches que ce que laisse entrevoir ce bref exposé, ont influencé de nombreux stratèges. Mao Zedong ou Giap sont les plus connus au xx^e siècle. Sun Zi offre un cadre conceptuel remarquable pour soutenir la lutte du Faible contre le Fort. Mais on retiendra que c'est la communauté de l'*info-warfare*⁽¹⁾ et du *cyberwarfare*⁽²⁾ qui a été parmi les plus enthousiastes à mettre en valeur et à développer les thèses du général chinois récemment. Un auteur qui clame que « *le bon stratège s'empare des villes ennemies sans les attaquer* » ne peut en effet que les stimuler.

1. Maîtrise de l'information.
2. Guerre informatique.



DR

Qu'est-ce que la philosophie ?

Un paradoxe qui fait scandale

Qu'est-ce que la philosophie ? La question est irritante dans la mesure où les philosophes, lorsqu'ils posent la question – et en un sens ils la posent toujours –, le font en des termes philosophiques que les non-initiés ont du mal à comprendre. Sans doute cela est-il vrai de toute discipline, et il est certain qu'il faut être médecin pour lire un traité de médecine ou mathématicien pour lire un traité de mathématique. Mais ce qui va de soi dans toutes les disciplines apparaît comme un scandale en philosophie. C'est que cette dernière concerne chacun d'entre nous, traite de nos valeurs, de nos fins dernières, de notre bonheur, de notre rapport au monde et aux autres. Il faut donc partir de ce paradoxe : la philosophie concerne tout être humain, mais en même temps elle est l'objet d'une connaissance particulière, « technique », dont il serait illusoire de vouloir faire l'économie.

Le *logos* : raison et dialogue

Pourtant ce terme même de *savoir* nous permet d'éviter un premier contresens : s'il y a bien une initiation à la philosophie, les philosophes ne forment pas une secte. Comme l'a souligné Hegel (1770-1831), la philosophie est destinée à tout le monde (c'est-à-dire qu'elle est exotérique) et non à un petit nombre (elle n'est pas ésotérique) : chacun peut, pour autant qu'il accepte de faire usage de sa raison et du dialogue (c'est en grec le même mot : *logos*) accéder à la philosophie. Son élément est donc la raison, un universel qui est à la fois rationnel et raisonnable – et c'est pourquoi la philosophie s'oppose tout à la fois à la tradition et à la violence.



DR

L'École d'Athènes. Œuvre de Raphaël réalisée en 1510 pour le Vatican.

Une mise en question de la tradition

La philosophie se fonde d'abord sur une mise en question de la tradition et sur le rejet de tout argument d'autorité : elle prétend tout soumettre à l'autorité de la raison. La philosophie naît en effet en Grèce, à une époque où, Athènes passant du stade d'une petite communauté agricole à celui d'une grande puissance maritime, la tradition qui fondait jusque-là l'ordre social est remise en cause. C'est à cette crise de la cité grecque que le rationalisme de Platon (427-347 av J.-C.), par le type même de sa réponse, l'affirmation de la puissance de la raison et du dialogue, la réflexion platonicienne inaugure la philosophie.

Une interrogation intemporelle

Déjà apparaît l'une des caractéristiques fondamentales de la philosophie : son intemporalité. Si une philosophie naît dans l'histoire, elle échappe cependant à l'histoire (et ne se confond nullement avec une simple idéologie, pur reflet du monde dans lequel elle apparaît), dans la mesure où elle prétend apporter des solutions qui échappent au temps et ont donc une valeur universelle. C'est pourquoi les réponses des philosophies du passé – qui ne sont jamais des philosophies passées ou dépassées – nous concernent encore aujourd'hui.

Le problème d'une histoire de la philosophie

On pourrait en ce sens affirmer, comme le fera Hegel, que la philosophie est tout entière dans son histoire. L'histoire de la philosophie n'est en effet comparable à aucune autre histoire. L'histoire des mathématiques, par exemple, relève de l'histoire, non des mathématiques. Il en va tout autrement de l'histoire de la philosophie : celle-ci relève non de l'histoire mais de la philosophie et elle est d'ailleurs l'œuvre des philosophes eux-mêmes. Il serait donc vain de prétendre étudier la philosophie sans étudier les philosophes. Nous serions alors comparables, pour reprendre une image hégélienne, à ce malade auquel son médecin avait conseillé de se nourrir exclusivement de fruits et qui refusait pommes, poires, raisins, sous le prétexte fallacieux de s'en tenir au seul fruit considéré de manière abstraite. Ce qui signifie que la philosophie n'existe que sous la forme des différents systèmes philosophiques qui se sont manifestés au cours de l'histoire – succession qui n'est pas simplement chronologique mais aussi rationnelle.

Espace : savoir pour agir

Dans un environnement international en perpétuelle mouvance, le cercle des pays souhaitant se doter de capacités spatiales ne cesse de s'agrandir à l'échelle de la planète. Plus de trente pays, dont la Chine, l'Inde, le Japon, le Brésil, les Émirats arabes unis, mais aussi l'Algérie, l'Égypte, la Thaïlande, l'Ouzbékistan, l'Azerbaïdjan ou le Kazakhstan, pour ne citer que quelques exemples, ont acquis des moyens spatiaux. Persuadés de l'efficacité de ces capacités spatiales à des fins de sécurité et de défense, ces nouveaux impétrants souhaitent bénéficier ainsi des nombreux services apportés par ces systèmes de haute technicité et aspirent ouvertement à obtenir une place de choix dans le concert des nations spatiales.

Un espace internationalisé sans frontière...

Depuis ces dernières années, il faut compter environ une centaine de satellites lancés chaque année. Non seulement le nombre de satellites ou d'objets présents dans l'espace augmente (le rendant ainsi de plus en plus encombré), mais le nombre d'États souverains propriétaires de satellites également. L'espace d'aujourd'hui s'internationalise donc de plus en plus, sachant que cette compétition acharnée a débuté il y a environ une soixantaine d'années par la conquête de l'espace entre deux grandes puissances rivales, les États-Unis d'Amérique et l'Union des républiques socialistes soviétiques. Ces moyens spatiaux restent vulnérables de par leur position dans cet espace extra-atmosphérique, qualifié récemment de « *global common* », sans notion de frontière ou de propriété définies, ce qui nécessite de véritables réflexions juridiques liées à l'aspect « défense » au sens large. Face aux enjeux de souveraineté, de puissance et d'utilisation de l'espace, comment est-il possible d'identifier clairement une agression ? Comment et vers qui réagir ? Comment se protéger ? Et enfin, si nécessaire, comment riposter ?

...qui nécessite des moyens de protection et de détection

Savoir discerner les agressions volontaires (ou non) sur des systèmes spatiaux n'est pas toujours très simple. Sont-elles liées à l'activité solaire du moment ? À une avarie technique ? À un système de brouillage ? À des satellites « butineurs » ? Pour répondre à cette problématique, il s'agit de pouvoir disposer de moyens de protection performants mais également de capacités

de surveillance de l'espace suffisamment dimensionnées. Il est devenu indispensable de développer une connaissance de la situation spatiale, comme on a su développer la situation aérienne. La poursuite du développement des moyens de protection adaptés sur les systèmes spatiaux est nécessaire afin de réduire leurs vulnérabilités face à ces différents types d'agression. Dans un contexte budgétaire tendu, certains moyens de protection représentent des investissements financiers relativement modérés et peuvent à terme se révéler économiquement très rentables, au regard d'une neutralisation du satellite. Par ailleurs, le développement de la connaissance de la situation spatiale pourrait également permettre de détecter clairement l'origine de ces agressions. Se pose alors le type de riposte à envisager.

Quelles menaces ? Quelles ripostes ?

Le traité de l'assemblée générale de l'organisation des Nations unies, entré en vigueur le 10 octobre 1967, pose les « *principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes* ». Ce texte juridique international affirme que l'espace extra-atmosphérique peut être utilisé librement par tous les États sans aucune discrimination. Il ne peut faire l'objet d'appropriation nationale par proclamation de souveraineté, ni par voie d'utilisation ou d'occupation. Les États parties au traité s'engagent à ne mettre sur orbite aucun objet porteur d'armes nucléaires ou de tout autre type d'armes de destruction massive. Bien qu'opposés à une arsenalisation de l'espace, certains États n'excluent pas leur droit à une rétorsion si un de leurs moyens spatiaux subissait délibérément une attaque. Les menaces actuelles doivent prendre en compte des modes d'action très variés, allant de tentatives d'intrusion par des *hackers*, en passant par des neutralisations temporaires de communications ou d'éblouissement de satellites optiques, sans nécessairement passer par des destructions spectaculaires. Aussi convient-il de mener rapidement des réflexions sur différents types de scénario de réponse face à des attaques de systèmes spatiaux. Il s'agirait alors d'être en mesure de développer des types de réponse proportionnée dans le domaine spatial, allant de réactions diplomatiques jusqu'aux actions coercitives. Il est essentiel de mener ce type de réflexion prospective afin de ne pas se laisser surprendre par un nouveau type de conflit hors de notre champ d'action habituel : l'Espace.

Les processus d'institutionnalisation des forces aériennes : de la *Royal Air Force* à l'*US Air Force*

En leur offrant l'occasion d'une prise de conscience de leur importance dans le domaine stratégique et tactique, en leur permettant de disposer d'une autonomie opérationnelle substantielle, en leur ouvrant aussi des perspectives d'emploi et de développement nouvelles, la première guerre mondiale joue un rôle décisif dans les processus d'institutionnalisation des forces aériennes. Avec l'avènement des armées de l'air indépendantes de l'entre-deux-guerres, les systèmes de défense nationale connaissent de profonds et durables bouleversements. De binaires, organisés autour des traditionnelles et séculaires armées de terre et de mer, ils deviennent en effet ternaires, contraignant les responsables politiques et militaires à envisager les problèmes de défense d'une tout autre façon.

Les premiers services aéronautiques

Au début de la Grande Guerre, les aéronautiques militaires des principales puissances, qu'elles se trouvent en Europe ou en Amérique, ont été structurées depuis déjà quelques années. Elles sont organisées en services aéronautiques qui, pour la plupart, sont rattachés à des directions d'armes de l'armée de terre. En France, l'Inspection permanente de l'aéronautique militaire, née dès 1910, dépend du génie, mais une direction de l'aéronautique n'en est pas moins créée en 1914, au sein du ministère de la Guerre. En Grande-Bretagne, un *Royal Flying Corps*, à connotation terrestre, est constitué en 1912 et un *Royal Naval Air Service*, dépendant de la marine, apparaît en 1913. De leur côté, les Allemands, après avoir accusé quelque retard, décident de centraliser leurs services d'aviation en liant leurs inspections de l'aéronautique et de l'aérostation au sein d'une seule et même institution autonome. L'armée impériale russe se dote d'un service aéronautique peu avant 1914, et les États-Unis, montrant un réel esprit d'innovation, disposent d'une *Aeronautical Division*, subordonnée au corps des transmissions de leur armée de terre, depuis 1907.

L'image d'une aviation militaire inorganisée et dispersée, en dépit du bon sens, dans des structures terrestres ou navales ne résiste donc pas à l'analyse historique, même si la situation des services aéronautiques en question n'est pas forcément avantageuse.

La *Royal Air Force* et l'armée de l'Air

Comment expliquer le passage de l'autonomie opérationnelle en vigueur pendant la Grande Guerre à l'indépendance pure et simple, à la coupure du cordon ombilical avec les armées traditionnelles ? La Grande-Bretagne, dont certains des dirigeants sont convaincus de l'avenir de la puissance aérienne et qui subit les bombardements stratégiques allemands en 1916-1917, est la première à s'engager dans cette voie, en créant la *Royal Air Force*, au début d'avril 1918, quelques mois après l'avènement d'un ministre de l'Air.

Les Britanniques, contraints et forcés de parvenir à l'unité de leurs services aériens, font école. En 1923, l'Italie fasciste de Mussolini, à la fois pour des raisons idéologiques et de grandeur et parce que le pays dont Douhet est originaire ne peut être en reste, adopte une démarche similaire. Après un commissariat à l'air, elle crée une *Regia Aeronautica* indépendante. Le même schéma est reproduit en France, avec l'avènement d'un ministère de l'Air en 1928, mais il faut attendre cinq ans et un projet avorté (1929) pour qu'apparaisse enfin l'armée de l'Air. Encore celle-ci ne bénéficie-t-elle que d'une très faible autonomie opérationnelle, même si elle est disposée d'une pleine et entière indépendance dans ses textes fondateurs. Enfin, la *Luftwaffe* naît en mars 1935 à la faveur de la mainmise des nazis sur ce pays. Elle est indépendante et destinée à agir en étroite combinaison avec l'armée de terre. L'Union soviétique ne réunit pas ses moyens aériens en une seule entité ; elle préfère les affecter en propre à l'armée de terre et à la marine et créer une aviation stratégique et une aviation de défense aérienne rattachées à son état-major général des armées.

En 1939, seule l'aviation américaine ne bénéficie pas d'un statut indépendant. Sans doute le débat engagé outre-Atlantique par le prophète de la puissance aérienne, William Mitchell, de par sa violence même, a-t-il empêché une telle évolution. Il faudra attendre le dernier trimestre de 1947 et une polémique d'une violence inouïe avec la *Navy* pour que la plus importante force aérienne du monde, celle-là même qui a créé le *Strategic Air Command* en 1946, devienne l'*US Air Force*.

L'ordre juridictionnel administratif

Deux ordres de juridiction coexistent en France : l'ordre judiciaire et l'ordre administratif.

La distinction entre les ordres de juridiction a pour origine la loi des 16 et 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire interdisant aux juges judiciaires de connaître du contentieux relatif à l'administration. Ces dispositions toujours en vigueur fondent le droit administratif. Au nom du principe de séparation des autorités administratives et judiciaires est instauré le système de l'administrateur juge. Un Conseil d'État est créé en l'an VIII ainsi que des conseils de préfecture. Très proche de l'administration, le règlement des litiges est transféré à une administration consultative sans pour autant retirer aux ministres leurs pouvoirs de juges de droit commun en premier ressort.

Première étape vers l'indépendance de la juridiction administrative, par l'arrêt Cadot du 13 décembre 1889, le Conseil d'État met fin au pouvoir juridictionnel des ministres. Le Conseil d'État devient alors juge de droit commun en premier ressort. La loi du 24 mai 1872 consacre son indépendance, ses arrêts n'ayant plus à être soumis à l'approbation du chef de l'État. Progressivement, les conseils de préfectures voient leurs compétences juridictionnelles élargies.

En 1953, ils prennent la dénomination de tribunaux administratifs et deviennent juges de droit commun en premier ressort, le Conseil d'État devenant juge d'appel. Pour le décharger de ses attributions croissantes, signes de la confiance du justiciable dans ces juridictions, la loi du 31 décembre 1987 crée les cours administratives d'appel, juges d'appel de droit commun. Le Conseil d'État devient alors juge de cassation tout en gardant certaines attributions juridictionnelles de premier ressort et d'appel mais limitées. Enfin, par sa décision du 23 janvier 1987, le Conseil constitutionnel consacre le statut constitutionnel des juridictions administratives au nom des « *principes fondamentaux reconnus par les lois de la République* ». En d'autres termes, le législateur ne peut pas remettre en cause l'existence du dualisme juridictionnel en France.

Les magistrats de l'ordre administratif ont un recrutement, un statut et une formation qui diffèrent de ceux des magistrats de l'ordre judiciaire. Recrutés majoritairement par la voie de l'ENA, ils ne passent pas par l'École de la magistrature de Bordeaux mais suivent un stage au Conseil d'État avant d'intégrer leurs juridictions d'affectation.

L'ordre juridictionnel administratif est organisé de la manière suivante :

– **36 tribunaux administratifs dont 28 en métropole, situés au chef-lieu de région, pour la plupart juges de première instance**, peuvent être saisis en cas de litige avec l'administration. Le juge a le pouvoir d'annuler une décision administrative ou de condamner l'administration à verser des dommages et intérêts lorsque sa responsabilité est engagée. Les jugements sont majoritairement rendus par une formation collégiale de trois membres sous la présidence du président de chambre, éclairée par les conclusions d'un quatrième magistrat « rapporteur public » qui expose à l'audience la solution en droit qu'il recommande.

– **7 cours administratives d'appel sont chargées de juger en deuxième instance** : les jugements des tribunaux administratifs, sauf dans certains cas prévus par la loi où le jugement ne peut être contesté que devant le Conseil d'État. La cour d'appel administrative compétente a pour mission de juger à nouveau l'affaire.

– **juridiction la plus élevée, le Conseil d'État** – situé à Paris au Palais-Royal –, juge de cassation essentiellement chargé de contrôler et d'harmoniser l'application de la loi, à l'instar de la Cour de cassation pour l'ordre judiciaire. Le Conseil d'État peut aussi être juge d'appel pour certaines affaires et juge de première instance des décisions les plus importantes des autorités de l'État.

Au-delà de son rôle juridictionnel il a un rôle de conseil auprès du Gouvernement lors de l'élaboration des projets de loi, des décrets qui lui sont soumis et des ordonnances.

Il est organisé en 7 sections :

- la section du contentieux, qui exerce les attributions juridictionnelles et statue sur les requêtes. Elle est subdivisée en 10 sous-sections présidées par un conseiller d'État assisté de deux assesseurs ;
- les 5 sections consultatives, qui ont un rôle de conseil du gouvernement sur les projets de textes qui lui sont transmis ;
- les sections de l'intérieur, des travaux publics, des finances, sociales et de l'administration ;
- la section du rapport et des études qui établit le rapport annuel du Conseil d'État et procède à des études.

L'ordre juridictionnel administratif a donc une structure et un fonctionnement garantissant son indépendance tout en gardant une spécificité qui lui est propre car « *juger l'administration, c'est encore administrer* ».

Sous la haute direction de madame Odile Fuchs-Taugourdeau, magistrate, vice-présidente de section au tribunal administratif de Paris

L'invention de la roue

Les premiers hommes qui ont inventé la roue n'ont sans nul doute jamais imaginé que ce nouvel objet aller révolutionner les communications et les transports. En effet, ce simple cercle de bois inaugure le début de la mécanisation de l'agriculture et de l'artisanat.

La révolution des transports

L'invention de la roue se perd dans la nuit des temps, si bien qu'il est impossible de donner un nom à son inventeur. Entre 3500 et 2000 av. J.-C., des tablettes sumériennes dévoilent cependant que pour déplacer de lourdes charges les ouvriers utilisent des rondins de bois. Plus tard, d'astucieux artisans percent le centre d'un rondin pour y insérer un axe : la roue est née. Dans cette région désertique, il n'existe pas d'assez gros troncs pour équiper les chariots, il faut donc reconstituer un cercle avec trois pièces de bois taillées en segments puis chevillées ensemble. Les roues sont ensuite fixées de chaque côté d'un essieu. Elles tournent donc à la même vitesse et, lorsque le véhicule changeait de direction, il devait probablement facilement patiner ou déraiper. Les premières représentations d'un char à roues pleines sont visibles sur l'*étendard d'Ur*, un bas-relief en céramique mésopotamienne du III^e millénaire avant notre ère. Les fouilles archéologiques menées au Moyen-Orient dans les villes d'Ur et de Suse mettent au jour des fourgons monétaires à deux ou quatre roues pleines montées sur des essieux. À Mohenjo-Daro dans la vallée de l'Indus, les archéologues découvrent des chariots miniatures dont l'usage demeure obscur (jouet ou objet rituel).

Lentement, la roue se diffuse en Syrie, au Turkestan, en Russie et en Europe occidentale (vers 2000 av. J.-C). Ces nouvelles civilisations perfectionnent le mécanisme, et la rotation de la roue devient indépendante de celle de l'essieu. De plus, pour économiser le bois qui est rare et précieux en Mésopotamie, les ouvriers fabriquent une roue à rayons. Cette innovation technique, qui allège considérablement le poids de la roue et par là même le poids du véhicule bouleverse l'ensemble de la société humaine.



Léger et agile, le chariot devient ainsi une arme redoutable. Au II^e millénaire avant notre ère, le char léger de combat fait son apparition dans l'armée égyptienne. Le pharaon, à la tête de cette nouvelle arme, peut désormais se déplacer rapidement pour conquérir et défendre de vastes territoires et bâtir un empire.

La révolution de l'artisanat

Mais, outre cette fonction de transport, la roue à rayons, révolutionne la production agricole. Ainsi, au Proche-Orient vers 2000 av. J.-C, pour irriguer leurs cultures, des paysans mettent au point une noria : une roue sur laquelle sont accrochées des cruches en argile. La force du courant entraîne les cruches qui se remplissent d'eau avant de se déverser dans des canaux d'irrigation ou dans un puits. Les premières norias sont un assemblage de planches qui forment un octogone mais peu à peu la forme circulaire s'impose. La roue, qui multiplie la force hydraulique, sera désormais utilisée pour moudre le grain, et les rouages de l'industrie moderne doivent beaucoup à cette invention.

Depuis le Néolithique on utilise la force centrifuge d'une meule associée au poids de la pierre pour écraser le grain et fabriquer de la farine ou presser l'huile. Un potier, qui observait ce mouvement circulaire, a peut-être eu l'idée de déposer un morceau d'argile sur un socle circulaire en pierre ou en bois pour modeler avec ses doigts d'imposants objets. Le tour de potier, actionné par les mains puis par les pieds, en démultipliant la force centrifuge, permet une fabrication en grande série de poteries et devient le support d'une nouvelle industrie.

L'apparition de la roue marque les débuts des premières civilisations humaines, qui portaient en elles la volonté de conquérir le monde et de domestiquer la nature. Pour cela, les hommes ont développé des moulins, des rouages ou des grues qui reprennent le principe de la roue. Son utilisation s'est répandue dans toutes les cultures à l'exception notable de la civilisation précolombienne. Les fouilles ont certes mis au jour des céramiques qui représentent des animaux posés sur des roues, mais les Incas ou les Mayas n'utilisaient pas le chariot, peu adapté à la nature du terrain montagneux ou marécageux des zones d'influences des premiers habitants du continent sud-américain.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

La prise de Troie : entre mythe et réalité

Lorsque l'on évoque la guerre de Troie, la légende forgée par Homère se confond avec l'histoire, et fait l'objet de controverses. Vers le ^{xiii}^e siècle avant notre ère, une coalition grecque menée par Agamemnon, roi de Mycènes, aurait assiégé pendant dix ans la ville de Troie en Asie Mineure afin de récupérer Hélène, reine de Sparte enlevée par Pâris, le fils du roi Priam. D'après le récit légendaire d'Homère, la ville est finalement vaincue par une ruse des Grecs, puis saccagée et détruite.

La coalition achéenne

Pâris, fils du roi Priam de Troie, tombe sous le charme d'Hélène, reine de Sparte, qui selon Homère est alors la plus belle femme au monde. Pour vivre librement son amour, Pâris enlève la reine et l'emmène à Troie. Agamemnon, roi de Mycènes et frère de Ménélas, roi de Sparte, décide alors de former une coalition des peuples grecs, les Achéens, pour assiéger la ville de Troie et laver l'affront fait à son frère. Selon la légende, la coalition réunit, outre le roi de Mycènes et le roi de Sparte, Ajax fils d'Oïlée, roi de Locride, Diomède, roi d'Argos, Ulysse, roi d'Ithaque, Nestor, roi de Pylos, Ajax, fils de Télamon, roi de Salamine, et Achille, chef des guerriers myrmidons. Ces rois achéens règnent sur des tribus guerrières réparties dans toute la péninsule hellénique. Ils pratiquent la piraterie ou le commerce le long des côtes de la mer Égée.

La ville de Troie est une puissante cité fortifiée située en Asie Mineure, non loin du détroit des Dardanelles, qui s'enrichit en prélevant des taxes sur les marchandises transitant par voie terrestre. La ville, qui peut abriter 5 000 à 6 000 personnes, est ceinturée par une muraille haute de 5 mètres et de 550 mètres de longueur et dont l'épaisseur atteint par endroit 10 mètres. À sa tête se trouve le roi Priam, père de cinquante enfants dont les plus connus sont Pâris et Hector. Pour affronter la coalition grecque, il bénéficie de l'aide d'Anchise, roi des Dardanelles, de Penthésilée, reine des Amazones, de Rhésos, roi de Thrace, de Sarpédon, roi de Lycie, d'Éétion, roi de Cilicie, et de Memnon, roi d'Éthiopie.

Un long siège

La coalition achéenne embarque sur une immense flotte pour traverser la mer Égée et aller assiéger Troie. Mais la vaillance et la pugnacité des Grecs ne viennent cependant pas à bout de l'imposante forteresse. Le siège dure plus de dix ans. Alors que le découragement gagne les assiégeants, Homère raconte que le roi d'Ithaque, Ulysse, imagine une ruse : faire croire que les

Grecs reconnaissent leur défaite et offrent aux Troyens en guise de présent et de sacrifice aux Dieux un immense cheval de bois. Les Grecs brûlent alors leur campement avant de reprendre la mer. Cependant, loin de rentrer chez eux, ils dissimulent leur armada derrière une île pendant qu'une poignée de soldats restent cachés à l'intérieur du cheval. Pausanias, géographe grec du II^e siècle, s'interroge : « *Ce fameux cheval de bois était certainement une machine de guerre propre à renverser des murs ; ou bien il faut croire que les Troyens étaient bien stupides, des insensés qui n'avaient pas d'ombre de raison.* » Toutefois, la nuit venue, les Troyens traînent triomphalement le cheval dans leur ville. Une fois les habitants endormis, les guerriers grecs embusqués sortent alors du cheval, ouvrent les portes de la ville à leurs compagnons restés à l'extérieur. Les soldats troyens sont massacrés ainsi que le roi Priam et ses fils. Au matin, les Grecs amassent un imposant butin : les trésors du palais royal ainsi que les femmes, dont Cassandre, une des filles de Priam, et les enfants réduits en esclavage. Après le départ des vainqueurs, il ne reste plus rien de cette splendide ville.

La résurrection de Troie

Au XIX^e siècle, l'archéologue allemand Heinrich Schliemann, passionné de littérature grecque, veut prouver la véracité du récit d'Homère. En 1870, il met au jour sur une colline en Turquie, près de la ville d'Hissarlik, des vestiges de neuf villes superposées dont la plus ancienne est datée du IV^e siècle avant notre ère. Schliemann affirme que ces ruines sont celles de Troie. Mais ces conclusions sont réfutées par certains scientifiques. En effet, ses fouilles ne sont pas rigoureuses : il creuse de larges tranchées sans se soucier des couches archéologiques et n'hésite pas à travestir la réalité avec de fausses trouvailles.

En 1932, une équipe américaine découvre de nombreux ossements humains ainsi que la trace d'un important incendie daté de 1250 à 1240 av. J.-C, soit la date fournie par l'historien antique Hérodote pour le sac de Troie.

Les vestiges d'Hissarlik n'apportent pas la preuve irréfutable qu'il s'agit bien de la mythique Troie, mais ils sont le témoignage, comme l'est l'*Iliade*, de la lutte qui opposa les Grecs aux peuples d'Asie Mineure pour la suprématie commerciale dans cette région.



DR

La République

La république, « *res publica* », signifie étymologiquement la “**chose publique**”, et se rapporte ainsi à l’intérêt général, au gouvernement, à l’État. Historiquement, c’est la République de Rome (- 509 avant Jésus-Christ) qui peut être considérée comme le premier régime « républicain », même si par la suite, la notion de république sera fortement influencée par les principes de la démocratie athénienne.

La république est aujourd’hui communément définie comme un régime au sein duquel le pouvoir et la puissance ne sont pas détenus par un seul, dont le gouvernement est conféré par l’élection et dont le chef de l’État n’est pas héréditaire. **Si les notions de république et de démocratie ne se confondent pas entièrement, ils entretiennent des liens étroits.**

Il apparaît en effet difficile de considérer qu’un régime non démocratique puisse se revendiquer comme étant « républicain ». Inversement, toutes les démocraties ne sont pas des républiques. **Si la République française est une démocratie, la monarchie constitutionnelle du Royaume-Uni, qui est une démocratie, n’est pas pour autant une république.** Une approche par les antonymes permet de mieux cerner chacun des concepts : la république s’oppose essentiellement à la monarchie, la démocratie s’oppose essentiellement à la tyrannie. Typiquement, la République populaire de Chine n’est pas une démocratie, mais un régime autoritaire, dont le président est désigné par le parti communiste, qui détient tous les pouvoirs réels, les élections servant à désigner un Parlement de près de 3 000 députés qui ne se réunit qu’une fois par an et ne possède que des prérogatives limitées. De manière générale, si deux tiers des États de la planète se revendiquent comme étant des républiques (parfois qualifiées de populaires, démocratiques, islamiques, socialistes, etc.), toutes ne sont pas démocratiques.

Si la république s’oppose à la monarchie, **il existe différents types de régimes républicains**, qui se distinguent par le niveau de pluralité des partis politiques et par le degré de séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Le classement de ces régimes se fait essentiellement en fonction de la prééminence de l’un ou l’autre pouvoir et de leur degré de dépendance ou de séparation (ex. : dans le régime parlementaire, le chef du gouvernement est étroitement dépendant des assemblées, tandis que dans le régime présidentiel les deux pouvoirs sont strictement séparés, le président ayant des prérogatives

importantes). Enfin, certains régimes présentent un caractère mixte, à la fois parlementaire et présidentiel : c'est le cas en France de la V^e République, qui **possède un régime dit "mixte"** depuis l'introduction en 1962 de l'élection du président de la République au suffrage universel direct.

La **première** République française est instituée de fait le 21 septembre 1792 par l'abolition de la monarchie décidée par les députés de la Convention. Elle connaît quatre Constitutions successives avant de disparaître, en 1804, lorsque Napoléon Bonaparte se couronne empereur. Le régime républicain s'installe durablement avec l'avènement de la Troisième République, établie par les lois constitutionnelles de 1875.

La République est associée en France non seulement au régime démocratique, mais également à un certain nombre de principes qui font son caractère et son originalité, et contribuent à lui conférer son identité propre, qui va bien au-delà de la question de l'organisation des pouvoirs. Beaucoup de ces principes ont été consolidés lors des débuts de la Troisième République, entre 1875 et 1905 : liberté de la presse, liberté d'association, séparation de l'Église et de l'État, caractère laïque et obligatoire de l'école...

L'article premier de la Constitution de la V^e République caractérise cette dernière dans les termes suivants : « La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale** (...). » Son article 89 précise que « **la forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision** ». Sa devise, « **Liberté, égalité, fraternité** », a été adoptée sous la Troisième République. La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 avait fondé la liberté et l'égalité politiques. La dimension sociale de la République, de même que la fraternité, sont venues compléter ce socle originel, à l'occasion notamment de la Constitution de 1848, préfigurant les droits économiques et sociaux du **préambule de la Constitution à la IV^e République**, aujourd'hui intégré au bloc de constitutionnalité.

Aujourd'hui, le débat public semble se concentrer sur deux sujets : la laïcité, qui est remise en question par les revendications communautaristes, en particulier religieuses ; et la place des partis dits « extrêmes », dont le caractère « républicain » est régulièrement mis en question.

Sous la haute direction de monsieur Pierre-Henri d'Argenson, maître de conférences à Sciences po Paris

Qu'est-ce que la morale ?

La morale est aujourd'hui une notion largement suremployée et trop souvent détournée de sa signification première. Utilisée pour justifier ou condamner certaines pratiques (finance, politique, médecine, conflit...), la morale est désormais un argument de légitimité trônant aux côtés du droit. Une des difficultés inhérentes à la fois à l'emploi de la morale et à sa compréhension réside dans l'absence de définition claire et unanimement acceptée de ce terme. La différence entre morale et éthique fait encore l'objet de nombreux débats qui ne seront certainement jamais tranchés définitivement. Sans entrer dans des considérations d'une profondeur qui exigerait bien plus que les quelques lignes à venir, nous soulignerons ici deux approches usuelles de la définition de la morale. La première s'appuie sur l'étymologie du mot qui renvoie au latin *mores* signifiant « mœurs » et traite des normes régissant les comportements des individus. La seconde inclut le concept dans un triptyque constitué de la méta-éthique, de la morale et de l'éthique appliquée. Quelle que soit l'option retenue, la philosophie morale traite du Bien et du Mal dans leur acception métaphysique, c'est-à-dire dans leurs causes premières, pour en déduire des règles de conduite.

La définition étymologique pose en tout état de cause une difficulté liée à l'absence de différenciation claire avec le mot « éthique », aboutissant à un emploi indifférencié qui ne permet pas d'appréhender confortablement les nuances du sujet. De fait, la morale entendue comme corpus de normes fondé sur une appréciation subjective du Bien et du Mal applicables à un groupe humain offre une image lisible du concept. Soulignant l'absence de distinction entre morale et éthique, Paul Ricœur propose de « *tenir le concept de morale pour le terme fixe de référence* », auquel sont assignées deux fonctions : « *D'une part, la région des normes, autrement dit des principes du permis et du défendu, d'autre part, le sentiment d'obligation en tant que face subjective du rapport d'un sujet à des normes* ». Pour le philosophe, cette morale est encadrée par une éthique antérieure (méta-éthique) s'intéressant à « l'amont des normes » et une éthique postérieure (éthique appliquée), renvoyant à l'application des normes dans des situations particulières. Si cette division en trois temps est discutable, et discutée, elle a le mérite d'offrir un cadre de référence clair et utilisable facilement, au moins dans un premier temps. La morale renverrait alors aux normes imposant des devoirs

aux individus qui se sentiraient contraints par ces normes. Pour autant, ces contraintes morales relèvent de la perception et doivent faire l'objet d'une réflexion de l'individu sur la validité des normes au nom de son autonomie. C'est ce qu'Emmanuel Kant souligne lorsqu'il fait de l'acte moral un acte relevant d'un choix rationnel opéré par l'individu respectant l'impératif catégorique et passant le test d'universalisation. Pour Kant, la valeur morale d'un comportement dépend en effet de l'impératif catégorique généralement exprimé de la manière suivante : « *Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle.* » En d'autres termes, c'est l'individu qui définit la moralité de son comportement en agissant non pas « conformément au devoir », c'est-à-dire « par inclination », mais « par devoir », autrement dit « selon une volonté bonne ». Cette moralité individualiste est critiquée notamment par Hegel en ce qu'elle détache l'individu des normes sociétales en offrant à chacun la possibilité d'être l'unique mesure de la moralité de ses actes.

La question sous-tendue est celle de l'universalité des normes morales. Pour certains philosophes, ces normes dépassent en effet les clivages temporels ou sociétaux. C'est notamment sur la base de ces considérations qu'ont été établis certains principes de droit international tel que le principe d'humanité. D'autres au contraire soulignent la subjectivité des normes morales, qui, une fois universalisées, peuvent être rapidement considérées comme arbitraires. C'est en insistant sur le rejet des principes par la société, qui leur préfère les préjugés, que Benjamin Constant remet en question l'interdiction de mentir comprise comme norme morale universelle édictée au nom de l'impératif catégorique kantien.

En tout état de cause il n'existe pas de vérité définitive en la matière et la philosophie morale est riche de nuances qui ouvrent des perspectives intellectuelles parfois insoupçonnées. La morale conserve cependant un caractère subjectif qui impose aux individus, ou aux groupes d'individus, de se positionner en évaluant les différentes options au regard de circonstances particulières. C'est là que, pour Ricœur, intervient l'éthique postérieure.

L'*Iliade* d'Homère

L'*Iliade* et l'*Odyssée* racontent des épisodes de la guerre de Troie qui en Asie Mineure a opposé les Troyens à une coalition de peuples grecs appelés les Achéens. Ces événements ont eu lieu entre 850 et 750 av. J.-C., soit quatre siècles avant la parution de ces écrits sous la signature d'Homère⁽¹⁾. Entre-temps, l'épopée troyenne a été récitée par les aèdes et existait en partie sous forme de poèmes, en premier lieu pour parfaire l'éducation des jeunes Grecs. Ces deux volets, qui ne représentent qu'une partie de la guerre, sont considérés comme étant à l'origine de la culture occidentale.

L'*Iliade*, du grec « Ilion » (Troie), raconte un épisode du siège de Troie durant la dixième et dernière année de la guerre. Il s'agit d'un poème écrit en vers composé de 24 chants. Plus qu'un récit de guerre – description des batailles opposant les Troyens et les Achéens installés aux portes de Troie, dans la plaine et devant les murs de la ville –, l'*Iliade* décrit les rapports de force entre les différents personnages, qu'ils soient hommes ou dieux.

Au centre du récit, le personnage d'Achille

L'*Iliade* est en effet l'histoire de la colère d'Achille, qui joue un rôle majeur dans la structure de l'œuvre. Héros courageux au caractère ombrageux et rancunier, Achille décide de se retirer du combat, changeant l'issue de la guerre.

L'*Iliade* s'ouvre sur une dispute entre les deux chefs grecs : Agamemnon, roi des rois et chef de l'expédition contre les Troyens, et Achille, chef des Myrmidons. Suite à une histoire de butin, Agamemnon, qui a enlevé la jeune Chryséis dans une cité voisine, ne veut pas la rendre à son père contre la rançon importante qui lui est proposée. Achille reproche son comportement à Agamemnon, arguant que les combattants lui sont fidèles dans la guerre contre Troie. Il menace d'abandonner le combat et s'apprête à tuer le roi : Athéna l'en empêche. Puis Nestor tente d'apaiser la situation et Agamemnon accepte de renvoyer Chryséis chez elle, dans un vaisseau conduit par Ulysse. Mais, pour se venger, Agamemnon lui retire à son tour son butin : Briséis. Achille demande alors à sa mère Thétis que Zeus donne l'avantage aux Troyens dans la guerre : les Achéens ne subiront alors plus que des défaites. Lorsque Achille décide d'envoyer au combat son ami Patrocle avec

ses propres armes, la tendance s'inverse. Mais son ami est tué par Hector, le fils de Priam, qui règne sur Troie. Pour venger sa mort, Achille entre à nouveau dans le combat et tue Hector (apogée du récit). Il s'acharne alors sur le corps du défunt, le traînant derrière un char autour de Troie et de la tombe de Patrocle. Ce geste réveillera la colère des dieux et Zeus interviendra pour qu'Achille rende le corps d'Hector à son père, resté intact grâce à Apollon. Le récit se termine sur les funérailles célébrées parallèlement pour Hector et pour Patrocle.

Deux mondes imbriqués

L'une des caractéristiques de l'épopée homérique est le rapport étroit et « en miroir » entre les dieux et les humains. Les hommes n'hésitent pas à demander l'intervention des dieux dans le déroulement des événements et ces derniers interviennent souvent de leur propre initiative dans les affaires humaines. Ce sont eux qui décident de l'issue des combats. Dans l'*Iliade*, les dieux s'engagent même physiquement dans la guerre pour changer le cours des événements (Héra, Athéna, Poséidon, Hermès, Héphestos du côté des Grecs, Apollon, Aphrodite, Artémis, Iris, Arès du côté des Troyens). Le « père des dieux », Zeus, est un peu l'arbitre et dispense ses faveurs à un camp puis à l'autre. Il est en quelque sorte le double d'Agamemnon, chef de Troie et « protecteur de son peuple ».

Les deux mondes sont donc imbriqués et tout vacillement, toute décision dans l'un retentit sur l'autre. Les dieux communiquent avec les hommes grâce aux songes et aux présages par l'intermédiaire des devins. Ils peuvent aussi venir sur terre en prenant une forme humaine. Ces deux mondes sont donc inextricables et leurs destins sont liés, se faisant écho, avant tout dans le partage de sentiments communs et profondément humains : la colère, le mensonge, la manipulation, les désirs de vengeance, mais aussi l'amour.

L'*Iliade* constitue donc un récit fondamental, une vision du monde antique et l'apparition d'une nouvelle écriture, avec le passage de l'épopée troyenne du mode oral (ou écrits courts) à un mode véritablement écrit.

1. On ne sait si Homère est un écrivain qui a réellement existé – un aède aveugle –, ou s'il est une allégorie représentant un collectif : c'est la question homérique.

Praxitèle : le sculpteur de l'âme

Praxitèle, sculpteur de la Grèce antique de la seconde période classique⁽¹⁾, innove pour donner un souffle particulier à ses œuvres. Ses sculptures, proches de la perfection, inspireront des artistes modernes comme Michel-Ange ou Rodin.

La sculpture grecque de la période classique cherche à se détacher d'une représentation fidèle de la nature. Pour cela, elle maîtrise parfaitement l'anatomie humaine et développe le *contrapposto*, c'est-à-dire le détachement de la jambe d'appui. Cet âge d'or de la création artistique antique fixe aussi les canons de la sculpture classique : le corps humain représenté de manière réaliste est érigé en idéal de beauté. Toutefois, la seconde période de ce mouvement artistique grec est marquée par une soif de connaissance du monde et par la glorification de l'individu qui revendique sa liberté au sein de la société civile. Les artistes recherchent alors le beau pour lui-même et privilégient l'expression de la grâce, de la fantaisie ou du rêve. Ainsi, Praxitèle s'inspire des statues des divinités ou des héros légendaires pour explorer et transcrire les sentiments humains.



Représentation féminine du type *Aphrodite de Knide* dite « *Tête Kaufmann* », marbre, musée du Louvre, Paris.

Il reproduit l'anatomie humaine avec un réalisme surprenant, soulignant sans la développer la musculature comme dans les œuvres de Michel-Ange, son illustre successeur de la Renaissance. Mais le corps féminin, qu'il est le premier à représenter intégralement nu, reste l'objet favori de Praxitèle. La légende rapporte que l'*Aphrodite de Knide* est un hommage à sa maîtresse Phryné, jugée alors comme la plus belle femme du monde grec. Dans cette statue aux formes épurées, il transpose son amour sur la pierre. Sa main caresse le marbre langoureusement avec une douceur toute féminine, pour la polir et éliminer les angles vifs ou les aspérités et trouver un équilibre dans la composition. Son œuvre est allégée, les volumes s'adoucissent, les lignes du corps convergent vers la tête dont le regard mystérieux se perd dans le vide. Cette figuration féminine résume à elle seule l'œuvre du sculpteur grec.



DR

Aphrodite dite Vénus d'Arles, anonyme, d'après une œuvre créée par Praxitèle (musée du Louvre, Paris).

Mais la grande innovation de Praxitèle, outre le nu intégral féminin, repose sans doute sur le traitement de l'expression du visage. Ses représentations de personnages contemporains, bien loin des visages stéréotypés de ses prédécesseurs, reflètent l'âme du sujet habité par une gravité et une mélancolie jamais exprimées alors. Les sujets ne sont plus des héros triomphants mais des êtres humains fragiles qui rêvent et s'interrogent sur le sens de leur vie. Ainsi l'*Éros de Centocelle*, dit l'*Amour de Praxitèle*, semble écrasé par un mystérieux fardeau. Le léger balancement du corps exprime le doute ou le désespoir du personnage. Éros troque sa condition divine pour une enveloppe charnelle. Il devient un homme fragile et sensible dont le visage, selon les jeux subtils de lumière, s'illumine ou s'assombrit. En effet, en choisissant les marbres blancs des carrières de Paros qui captent la lumière et soulignent les courbes ou les volumes, Praxitèle donne à ses sculptures un éclat particulier.

Avec Praxitèle, la sculpture grecque s'émancipe des représentations divines classiques pour chercher son inspiration dans les sentiments humains. L'œuvre d'art devient alors, pour un instant, le miroir de nos émotions.

1. Ce mouvement est divisé en deux périodes : le *premier classicisme* (v^e siècle av. J.-C.), dont Phidias, Polyclète ou Myron sont les principaux artisans, et le *second* (du iv^e siècle av. J.-C. au règne d'Alexandre le Grand), dominé par Praxitèle et Lysippe.

England, Great Britain, United Kingdom... What's the difference?

The difference is not so complicated, but “England” is sometimes wrongly used in reference to the whole United Kingdom, the entire Great Britain, or even the British isles.

This is not only incorrect, but can also offend people from the other parts of the UK.

Countries within a country: The United Kingdom (UK)

The full official name of the UK is the “United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland”. It stands for the union of what were once four separate countries: England, Scotland, Wales and Ireland (most of Ireland is now independent, but Northern Ireland is still part of the UK).

The UK stands for the geopolitical entity, and is the name used by the British on the international stage. London is the capital of the UK, and also hosts the parliament.

The Union Flag, popularly known as the Union Jack, symbolises the union of the countries of the UK. It is made up of the individual flags of England, Scotland and Northern Ireland. As Wales was not a Kingdom but a Principality, it could not be included on the flag.

Great Britain

Great Britain is an island that comprises England, Scotland and Wales. The respective capitals are London, Edinburgh and Cardiff. Great Britain is often used as a synonym of the UK even in an official context. For example, the embassy is often referred to as the British embassy. The explanation can be partially found within English grammar: there is no adjective relating to the United Kingdom whereas British covers it.

England – why and how does it dominate the UK?

England is one of the countries of the UK. Its area covers half of the island, and 84% of the population lives in England.

As its name suggests, the English language, spoken by hundred of millions of people around the world today, is originally the language from England, where it remains the principal tongue.

As you may have heard, there may be some changes in the UK. Indeed, following the “Edinburgh agreement” of 15th October 2012, a referendum on Scottish independence will take place in 2014. By gaining independence, Scotland would get full control on its taxes, laws and North Sea oil while keeping the pound sterling and the Queen. However, by becoming independent, Scotland would face greater financial risks and would lose the security of the UK. It would have to rely on a foreign bank and would find itself in direct competition with its closest, larger neighbour.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Denis Mercier,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Général de brigade aérienne Patrice Sauvé, *directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Colonel Bernard Dartaguiette, *commandant du centre d'enseignement militaire supérieur air.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Odile Fuchs-Taugourdeau, *magistrate, vice-présidente de section au tribunal administratif de Paris.*

Patrick Facon, *chargé de mission au CESA, qualifié aux fonctions de professeur des universités.*

François Pernot, *professeur des universités en histoire moderne.*

Pierre Demeulenaere, *professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne.*

Frédéric Charillon, *directeur général de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).*

Pierre-Henri d'Argenson, *maître de conférences à Sciences po Paris.*

Au regard des changements dont fait l'objet notre institution, *Les Carnets du Temps* évoluent pour prendre en compte de nouvelles problématiques. Ainsi, tout en respectant sa cible initiale – les capitaines inscrits dans le cycle des CFPC – cette publication à l'identité reconnue devient désormais le Mensuel d'information culturelle de l'aviateur. Vous remarquerez également que la rubrique « Stratégie » fera apparaître des articles relatifs à la doctrine, tandis que la rubrique « Au fil de la plume » est remplacée par une rubrique en langue anglaise. À l'occasion de ce 100^e numéro d'une revue qui a vu le jour le 1^{er} avril 2003, nous tenons à saluer le travail de l'équipe de rédaction et des conseillers pédagogiques et à remercier chaleureusement nos lecteurs pour leur fidélité.